

# CALENDRIER VAE SESSION 2026-2027

---

## > SEPT 2026 : Réunion d'information VAE

La réunion aura lieu le **10 septembre 2026 à 10h par visioconférence**  
Inscription à la réunion par mail (jusqu'au 9 septembre 12h) à l'adresse suivante  
: [vae@iesm.fr](mailto:vae@iesm.fr)

## > OCT À DÉC 2026 : Inscription à la procédure de recevabilité

Pour les candidats en première demande ou ayant obtenu aucune validation

Du 5 octobre 2026 au 6 décembre 2026 : Dépôt en ligne du dossier de recevabilité sur le site [www.iesm.fr](http://www.iesm.fr).

**ATTENTION** : le paiement qui valide le dépôt du dossier doit être effectué avant le 6 décembre 2026 minuit.

Le choix de l'accompagnement (facultatif) se fait lors de cette inscription.

**L'instruction de la recevabilité se fait dans les 2 mois qui suivent le dépôt du dossier.**

**ATTENTION** :

- Si le dossier est recevable, le candidat doit confirmer son inscription et envoyer les chèques de caution sous 7 jours calendaires cachet de la poste faisant foi (suivre la procédure indiquée dans le courrier de recevabilité).
- La réception des chèques et du formulaire de confirmation d'inscription vaut inscription automatique à la procédure de validation - rédaction du livret de validation et présentation du candidat devant le jury.

## > DÉC 2026 À JANV 2027 : Inscription

Pour les candidats ayant obtenu une validation partielle postérieure à l'arrêté du 5 mai 2011 modifié

Du 14 décembre 2026 au 17 janvier 2027 : Dépôt en ligne du dossier de recevabilité sur le site [www.iesm.fr](http://www.iesm.fr)

**L'instruction de la recevabilité se fait dans les 2 mois qui suivent le dépôt du dossier.**

## > MARS À SEPT 2027 : Accompagnement facultatif

Choix à faire lors de l'inscription

**Calendrier communiqué début février 2027.**

L'accompagnement à la VAE proposé par l'IESM se déroule **le samedi** (matin et/ou après-midi) en visioconférence.

**ATTENTION** : l'accompagnement VAE de l'IESM est conçu comme une formation en visioconférence synchrone et non comme une formation en ligne accessible en différé, ainsi, aucun enregistrement des séances n'est fourni. La présence du candidat est donc requise.

## > SEPT 2027 : DÉPÔT DU DOSSIER DE VALIDATION

**Le 5 septembre 2027 : Date limite du dépôt du dossier de validation (livret2).**

Un exemplaire relié, par voie postale, le cachet de la poste faisant foi et un exemplaire dématérialisé selon une procédure qui vous sera communiquée dans le mois précédent la date limite de dépôt.

## > OCT À NOV 2027 : Passage devant le jury

**Entre le 17 octobre et le 2 novembre 2027 en présentiel dans les locaux du Conservatoire d'Aix-en-Provence.**

La décision du jury est notifiée par l'organisme certificateur au candidat dans les 15 jours suivant le passage devant le jury.